

BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 36

DU 12 Avril 2024

COMITE DE DIRECTION



Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 08 Avril 2024

Présents : MM. BENOIT – RIPPERT – BERANGER – IASIO – ARNAUD – BERTHELOT – RANC – MAKHECHOUCHE.

Visio : MM. ALLIO – BERANGIER – MANIERE – GUIGUE – SAHBI MMES GARCIA – DOSSARD.

Excusés : MM. BEN AISSA – BEN ALI

Absent : MME CANOVAS

Assiste : M. PIETRI (Directeur administratif)

Annexe 13 – Bonus / Malus :

Les clubs peuvent retrouver un relevé arrêté au 31/03/2024 de l'annexe 13 Saison 2023/2024 - CHALLENGE DE LA SPORTIVITE ET DU FAIR-PLAY donné à titre indicatif hors décisions disciplinaires et appels disciplinaires en cours, sur Footclubs

Organisation Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective pour l'élection du Comité Directeur et l'élection de la délégation de District aux Assemblées Générales de Ligue, se tiendra **le samedi 29 juin 2024 à Gigondas.**

Le Comité Directeur mandate la Commission Départementale de Surveillance des Opérations Électorales pour encadrer ces élections (déroulement de la campagne, programme, présentation orale...).



Un appel à candidatures sera réalisé à la fin du mois.

Festival Foot U13 :

Suite à l'intervention d'un membre de la Commission Technique du District lors du match opposant Villeneuve à Monteux, le Comité Directeur interpelle le président de la Commission Technique pour qu'il soit rappelé à chacun des membres intervenant sur ces manifestations le rôle et l'attitude qu'il doit adopter.

La Commission des Arbitres est présente pour gérer, accompagner et soutenir les jeunes arbitres officiant lors des rencontres, et la Commission Technique est présente pour diriger les ateliers techniques et accompagner les éducateurs des équipes lors des matchs.

Le Comité Directeur félicite les membres actifs des différentes Commissions Foot Animation, Technique et Arbitres qui ont assurés lors de cette manifestation ainsi que les salariés du District pour cette belle organisation.

Appel Comité de Direction :

Le Comité Directeur fait appel d'une décision disciplinaire sur le dossier COURTHEZON JONQUIERES / GADAGNE SC, match N°50083.2, en District 1, pour avoir un réexamen de cette décision.